

# LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

<https://www.invalidesdeguerre.org>

[fondation@invalidesdeguerre.org](mailto:fondation@invalidesdeguerre.org)



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET  
75007 PARIS

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

Téléphone : 01 44 11 32 70

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 125-10, L. 133-1, L. 132-1 OU L. 132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

## 2022 : ANNÉE DU CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

**Q**ue nous réserve cette année nouvelle que je souhaite à tous en bonne santé, loin de ce virus qui gâche nos vies et ne cesse de se multiplier. Malgré cela, nous continuons à nous battre pour essayer de préserver les droits acquis.

La commission tripartite, de laquelle nous espérons une significative augmentation de la valeur du point, se solde par seulement 2,45%, pas de quoi améliorer notre pouvoir d'achat. Il semblait que cette commission dite de « revoyure » devait, dans le futur, se tenir tous les deux ans : n'ayant pas été introduite dans la partie législative, elle n'est plus que du bon vouloir des autorités futures.

Il est également prévu que notre carte de stationnement disparaisse en 2026. Elle serait remplacée par une carte dite « inclusion », ce qui signifie inclus dans la masse des gens ayant un handicap quelqu'en soit l'origine et la cause. Plus de GIG pour lesquels le comité d'entente des grands invalides avait obtenu ce macaron de forme ovale et de couleur jaune avec les lettres GIG en noires, c'était en 1956 !

La banalisation est de règle, notre disparition étant programmée, ne restons pas passifs pendant que nous le pouvons encore, faites-vous entendre en cette année de notre centenaire.

**Raymond Casal**  
*président de l'Association*

## Sommaire

trimestriel - 99<sup>e</sup> année

**n° 819 - octobre-décembre 2021**

### Page 49

Édito

### Page 50

9<sup>e</sup> remise des Prix de la fondation  
Comité Scientifique et Médical

### Page 51

Comité Scientifique et Médical (suite)  
Comité Handicap et Accessibilité

### Page 52

Comité Sport et Jeunesse

### Page 54

Comité de la Mémoire

### Page 58

Conseil d'administration du 27 mai 2021

### Page 59

Images défense

### Page 60

Handicap & Accessibilité n° 29

### Page 63

Nos camarades décédés

### Page 64

Articles parus dans *Le Grand Invalide*  
en 2021  
Cotisations 2022

# 9<sup>e</sup> remise des Prix de la Fondation

## COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL



De g. à d., le médecin chef des services hors classe Paul Balandraud, le médecin général inspecteur Louis Cador, responsable du comité scientifique et médical, et le médecin général inspecteur Michel Guisset, directeur de l'Institution nationale des Invalides.

### LAURÉAT 2021

Un **prix d'honneur d'un montant de 6.500 €** a été décerné à l'Institution nationale des Invalides pour l'acquisition d'une lampe à fente BQ 900.

L'institution nationale des Invalides (INI) est la maison des combattants âgés, malades ou blessés au service de la patrie. Elle a pour mission :

- d'accueillir dans un centre des pensionnaires, à titre permanent ou temporaire, les invalides satisfaisant aux conditions de taux d'invalidité fixées par décret ;
- de dispenser dans un centre de réhabilitation post-traumatique des soins en hospitalisation ou en consultation en vue de la réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale des patients ;
- de participer aux études et à la recherche en matière d'appareillage des handicapés.

L'INI est un centre de référence du grand handicap de 180 lits et places. Son projet médical place le blessé au cœur du parcours de soins dans les champs de la réhabilitation physique et psychique. Il en découle la mise en œuvre de consultations de spécialités au plus près du patient pour limiter, autant que possible, les transferts vers d'autres structures pour des examens déportés.

Parmi les avis spécialisés inclus dans le parcours de soins interne à l'institution, l'ophtalmologie et la cardiologie contribuent à la prise en charge globale des patients handicapés. Une mise à niveau des équipements biomédicaux dédiés à la prise en charge des pensionnaires et des patients, dans le cadre d'examen spécialisés dans le domaine de l'ophtalmologie et de la cardiologie, devenait nécessaire.

Pour l'ophtalmologie, le projet consiste à renouveler un équipement en fin de vie pour le remplacer par une lampe à fente BQ900. La lampe à fente est un instrument de consultation indispensable pour l'examen complet de l'œil (cornée, iris, cristallin, rétine). Elle est d'utilisation quotidienne en particulier chez la personne avançant en âge. L'acquisition de la lampe à fente BQ900, qui constitue une référence dans le domaine en garantissant une qualité d'image exceptionnelle, permet de garantir aux patients de l'Institution la meilleure prise en charge possible.



Lampe à fente BQ 900

## COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

### LAURÉAT 2021

Un **prix d'encouragement d'un montant de 3.500 €** a été décerné à l'Institution nationale des Invalides pour l'acquisition d'un moniteur d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire OnTrack.

Pour la cardiologie, le projet consiste à acquérir un holter tensionnel palliant ainsi une carence qui imposait le transfert de patients handicapés sur des structures MCO (*ndlr*: terme utilisé pour désigner les activités aigues de courte durée réalisées dans les établissements de santé, en hospitalisation -avec ou sans hébergement- ou en consultations externes).

L'achat de cet enregistreur de pression artérielle ambulatoire ABP OnTrak va permettre aux patients le nécessitant, dans les meilleures conditions de confort, de réaliser l'évaluation en ambulatoire de l'hypertension, et de bénéficier d'un avis spécialisé sur site.



Moniteur d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire OnTrack

## COMITÉ HANDICAP & ACCESSIBILITÉ



Le général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, gouverneur des Invalides et membre de droit du conseil d'administration de la fondation, remet le diplôme d'honneur à M. Sylvio Quincey, nouveau président de l'Association du Foyer des Invalides

### LAURÉAT 2021

Un **prix d'honneur d'un montant de 6.000 €** a été décerné au Foyer de l'Institution nationale des Invalides. Ce don va servir à soutenir le projet de rénovation des locaux.

L'Association du Foyer des Invalides fut créée au lendemain de la Première Guerre mondiale et reconnue d'utilité publique en 1927, dans le but d'œuvrer au profit des pensionnaires et hospitalisés de l'Institution.

Elle est présidée par M. Sylvio Quincey.

En plus d'un espace de vie et de convivialité au profit des pensionnaires et des hospitalisés, le Foyer des Invalides, soutenu par une équipe de bénévoles, assure la permanence d'un accès Internet, d'une boutique et d'une bibliothèque, ainsi que l'organisation de nombreuses sorties culturelles et récréatives.

Mais les locaux sont désormais obsolètes et nécessitent une rénovation complète comprenant notamment certains aménagements destinés à en améliorer l'accessibilité.



M. Kevin Carnec, vice-président de l'Association Les Merlus du Centre de Kerpape et M<sup>me</sup> Nadine Quinio, entraîneur correspondant.



Foot-fauteuil Strike Force

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné à l'Association Les Merlus du Centre de Kerpape pour l'acquisition d'un fauteuil électrique pour la pratique du foot-fauteuil.

Cette association a pour objectifs de rendre plus accessible la pratique du foot-fauteuil électrique pour les personnes en situation de handicap en loisirs et compétitions, et promouvoir, organiser et développer la pratique sportive d'enfants en situation de handicap à travers cette discipline.

Le but de cette pratique est de faire passer le jeune du statut de spectateur au statut d'acteur et le faire percevoir par sa famille de manière différente en gagnant un nouveau statut et une nouvelle identité.

Ce sport est également accessible aux patients hospitalisés au centre de Kerpape.

Le parc de fauteuils est renouvelé de manière fréquente, la technologie évoluant vite. Les fauteuils sont adaptés avec des aides techniques personnalisées.

Le projet consiste à acquérir un fauteuil Strike Force de nouvelle génération dont le coût unitaire est de 12.265 €.



Pour découvrir le foot-fauteuil électrique, flashez le qr-code ci-contre ou suivez le lien :  
<https://www.youtube.com/watch?v=Z7wyzcK4mr8>



Le commandant Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'INI et le médecin général inspecteur Michel Guisset, directeur de l'Institution nationale des Invalides.



Exemple d'activité réalisée lors des stages "Montagne"

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné au Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) pour l'organisation d'un stage « Montagne » pour quatre pensionnaires à Bessan.

Ce séjour hivernal en montagne, adapté à la typologie des pensionnaires de l'INI, a été testé et éprouvé par le CSINI depuis plusieurs années. La formule retenue pour 2022 tient compte des expériences précédentes et devrait permettre d'optimiser cette activité prisée des pensionnaires.

La participation financière de la Fondation des plus grands invalides de guerre va permettre d'exonérer les pensionnaires de la participation de 1.000 € qui leur avait été demandée jusqu'à présent, afin de couvrir les frais d'hébergement, d'alimentation, ainsi que le coût de certaines activités (promenade en traîneaux tirés par des chiens, visites, etc.).

L'objectif du stage est de permettre à quatre pensionnaires désignés par les autorités de l'INI en fonction de leur volontariat et de leur état de santé, de s'oxygéner en s'éloignant des Invalides et de Paris et, pour certains, de découvrir ou redécouvrir la montagne en hiver.



Pour découvrir le stage hiver, flashez le qr-code ci-contre ou suivez le lien :

<https://www.facebook.com/csiniofficiel/videos/stage-pensionnaires-2021balade-en-chiens-de-tra%C3%A9neau-sous-un-magnifique-soleil-p/284922533020469>

### la France au cœur

#### Concours interlycées militaires de la Défense - édition 2021

**Contexte :** La Fondation des plus grands invalides de guerre va célébrer en octobre 2022 le centième anniversaire du mouvement des grands invalides de guerre, rassemblement né après la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale à l'initiative des plus grands blessés de ce conflit meurtrier.

Pour honorer dignement cet anniversaire, la fondation prépare, en étroite coopération avec l'Association des écrivains combattants, elle-même centenaire, la publication d'un livre sur le thème de l'amour de la France. Les meilleures copies de dissertation du Concours interlycées militaires de la Défense - édition 2021, réservé aux classes de seconde des six établissements concernés, seront publiées dans cet ouvrage.

Pour sa première édition, le concours « **la France au cœur** », organisé par la Fondation des plus grands invalides de guerre (FPGIG) avec le soutien de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), a rencontré un franc succès.

Le sujet retenu, " **Comment faire aimer la France aujourd'hui ?** ", et les thèmes de composition : la France - son histoire, la France - sa culture, la France - son armée ou encore la France et le sport, ont séduit de nombreux lycéens.

#### RÉSULTATS

##### Catégorie « œuvre collective »

- Prix d'honneur de 5.000 € : Lycée naval de Brest seconde 2 ;
- Accessit de 2.500 € : Lycée militaire d'Aix-en-Provence et Lycée naval de Brest seconde 3 (ex-aequo).

##### Catégorie « candidat libre »

- Prix d'honneur de 2.500 € : Marie Delpino (École des pupilles de l'air) ;
- Accessit de 1.000 € : Maud Mirabel (Lycée militaire d'Autun).

C'est donc 13.500 € qui ont été distribués pour ce concours organisé dans le cadre du programme d'action 2021 de la fondation - catégorie Mémoire.



Véronique Peaucele-Delelis, directrice générale de l'ONACVG remet le diplôme d'honneur du concours des lycées militaires dans la catégorie « Œuvre collective » à la seconde 2 du Lycée naval représentée par M<sup>lle</sup> Anne Benassi.



Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, a remis l'accessit du concours des lycées militaires de la Défense au lycée militaire d'Aix-en-Provence, catégorie « Œuvre collective », aux élèves Emy Delpont et Ugo Combalier accompagnés d'une délégation d'autorités de l'établissement (colonel Christophe Lhomme, chef de corps, M<sup>me</sup> Karine Richard-Brun, proviseure, et M<sup>me</sup> Marie-Frédérique Bordier, professeure).



Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, a remis l'accessit du concours des lycées militaires de la Défense à la seconde 3 du Lycée naval, lauréate dans la catégorie « Œuvre collective », représentée par M. Tanguy Gaspar.

## COMITÉ DE LA MÉMOIRE



De g. à dr., André Auberger, président de la Fondation des plus grands invalides de guerre, Charles Deygas, vice-président de la Fondation des plus grands invalides de guerre et responsable du comité de la Mémoire, Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG, et M<sup>lle</sup> Marie Delpino (école des pupilles de l'air), lauréate du concours des lycées militaires dans la catégorie « Candidat libre ».



De g. à dr., Joseph-Émile Serna, trésorier général de la Fondation des plus grands invalides de guerre, M<sup>lle</sup> Maud Mirabel (lycée militaire d'Autun), qui a remporté l'accessit du concours des lycées militaires dans la catégorie « Candidat libre » et Mickaël Mirabel, professeur.



De g. à dr., Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, André Auberger, président de la Fondation des plus grands invalides de guerre, et Alfred Gilder, secrétaire général de l'Association des écrivains combattants dont le prix littéraire Michel Tauriac récompensant l'ensemble d'une œuvre est méconnue par notre fondation (le prix Michel Tauriac 2021 a été attribué à Andreï Makine, de l'Académie Française).



### ANDREÏ MAKINE

Né le 10 septembre 1957 à Divnogorsk (région de Krasnoïarsk, Sibérie centrale), Andreï Makine a été très tôt orphelin. C'est une grand-mère d'origine française qui l'initie dès son plus jeune âge à la culture et à la langue française, une langue qu'il continuera à étudier à l'université de Moscou. Il consacrera d'ailleurs sa thèse de doctorat au roman français contemporain. Au début des années 80, son statut de coopérant l'amène à beaucoup voyager.

Professeur de philologie à Novgorod, il participe à la revue *Littérature moderne à l'étranger*. En 1987, un poste d'assistant de russe dans un lycée parisien l'amène en France, où il restera clandestinement. Les « ennuis petits et grands » que lui ont causés les différents régimes russes, lui font obtenir le statut de réfugié politique. Une vie précaire faite de cours particuliers de russe, puis d'un poste à l'Institut d'Études Politiques. Pendant « ces années folles », ces années de « désespoir permanent », Makine écrit et publie trois romans (*Au temps du fleuve Amour*, *Confession d'un porte-drapeau déchu* et *La Fille d'un héros de l'Union soviétique*, livre qu'il traduira en russe pour être publié dans la catégorie des « écrivains russes » !), sans grand succès...

Dans le même temps, il rédige une thèse (qu'il soutiendra en Sorbonne) sur la poétique de la nostalgie dans la prose d'Ivan Bounine.

#### Un écrivain exigeant

En 1995, c'est la reconnaissance de son talent, avec la publication du *Testament français*, couronné – fait exceptionnel – par trois grands prix littéraires français, le Goncourt, le Médicis et le Goncourt des Lycéens. Un roman écrit en français, comme toute son œuvre, une langue qui – selon lui – lui permet d'échapper « aux ombres trop intimes de Tchekov ou de Tolstoï ». Il n'en reste pas moins que les journalistes le qualifient toujours « d'écrivain russe à Paris » et qu'aujourd'hui, Andreï Makine occupe une place essentielle dans la littérature française, celle d'un écrivain au style exigeant :

« *L'écriture ne se résume pas seulement à des mots, au style, ni même à l'enchaînement des phrases ; l'écriture, c'est surtout une vision. On écrit avec les yeux, pas avec la plume* », affirme-t-il.

Il écrit plusieurs livres sous le nom de Gabriel Osmonde, dont *L'Œuvre de l'amour* et *L'Alternance*. Élu à l'Académie française, le 3 mars 2016, au fauteuil de M<sup>me</sup> Assia Djebar (5<sup>e</sup> fauteuil), et reçu le 15 décembre 2016 par Dominique Fernandez.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2021

- Extraits du procès-verbal -

### APPROBATION DES FRAIS DES ADMINISTRATEURS POUR 2020

Résolution n° 137 : «Après en avoir entendu lecture, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le montant des frais de déplacement remboursés à l'euro près aux administrateurs et chargés de mission sur l'exercice 2020.»

La résolution n° 137 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### COMPTE 467

Le compte de transfert 467 qui sert à enregistrer les mouvements de fonds entre l'ANPGIG et la FPGIG a été soldé le 15 décembre 2020 : l'association a viré 5.494,99€ à la fondation. L'opération a été actée par le conseil d'administration de l'ANPGIG le 16 mars dernier. Dans le cadre de la traçabilité des flux financiers entre les deux structures, le conseil d'administration de la fondation doit approuver cette opération.

Résolution n° 138 : «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve l'apurement du compte 467 réalisé le 15 décembre 2020 par un versement de 5.494,99€ de la part de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre.»

La résolution n° 138 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### APPROBATION DES COMPTES 2020

Le trésorier général commente les comptes annuels 2020 arrêtés par le bureau du 3 mai 2021 et rappelle que l'équipe de gestion porte ses efforts sur la maîtrise des charges avec le souci

constant d'éviter les facilités de gestion de la dotation accordées par le Conseil d'État (statuts - art. 11-2).

Patrice Molle se félicite du respect de cette bonne règle et en remercie l'équipe.

### Intervention de Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes

François Jégard remercie Joseph-Émile Serna pour sa présentation pédagogique et complète.

Il commente les éléments majeurs de son rapport publié le 26 mai 2021, en soulignant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et le fonctionnement de la fondation, et sur les conditions de réalisation de l'audit des comptes.

Après l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 du nouveau plan comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, le cabinet a vérifié la bonne prise en compte des changements de méthode comptable (legs inscrit à l'actif, même en ce qui concerne des biens appelés à être cédés, avec l'inscription de fonds reportés au passif, l'effet n'apparaissant au compte de résultat que lors de l'encaissement du produit de cession). Ont également été vérifiés le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes, et en particulier la valorisation des valeurs mobilières de placement.

L'analyse du résultat et de la performance économique de la fondation repose sur les produits financiers, les éléments exceptionnels liés aux legs et la tenue d'activités.

Sur cette base et à partir des vérifications de l'audit, M. Jégard certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice. Cette certification peut conduire le conseil d'administration à approuver les comptes de l'exercice 2020.

Le président remercie M. Jégard pour son intervention et rappelle que la fondation dispose de plus-values latentes d'environ 1,3 M€ qui ne peuvent être comptabilisées, conformément au principe de prudence qui provisionne les pertes probables mais n'enregistre pas les gains éventuels.

Après certification par le commissaire aux comptes, les comptes 2020 arrêtés par le bureau du 3 mai 2021 sont soumis à l'approbation du conseil d'administration (statuts - art. 7.4).

Résolution n° 139 : «Après avoir entendu lecture du rapport de gestion 2020, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve les comptes annuels 2020 tels qu'ils sont présentés et toutes les opérations qu'ils traduisent.»

La résolution n° 139 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Résolution n° 140 : «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, ayant constaté un déficit de 265.794€ au titre de l'exercice 2020, décide de l'affecter en totalité au compte Report à nouveau.»

La résolution n° 140 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Conformément aux statuts, le rap-

port annuel d'activité est soumis à l'approbation du conseil d'administration (statuts - art. 8.1). Il a été communiqué aux administrateurs avec le dossier de préparation de la réunion. Le rapport de gestion, comportant le bilan et le compte de résultat simplifiés de l'exercice 2020, constitue la seconde partie du rapport d'activité.

**Résolution n° 141:** «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le rapport d'activité 2020 tel qu'il lui a été présenté.»

La résolution n° 141 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **BUDGET 2021 - RECTIFICATIF n° 1**

Le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021 concerne le report de 5 k€ sur le programme d'actions 2021, le stage de reconstruction et de réhabilitation organisé par la section Cap Espérance du Club sportif et artistique de la Marine, voté sur le budget 2020 du comité Sport & Jeunesse, ayant été annulé en raison de la crise sanitaire.

Ce budget rectificatif entraîne une augmentation globale de 5 k€ pour un budget 2021 arrêté à 388.270€.

**Résolution n° 142:** «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre adopte le budget rectificatif n°1-2021 suivant:

**DÉPENSES** - La ligne Programme d'actions est abondée de 5.000€, à 53.000€, pour tenir compte de l'annulation d'un stage sportif inscrit au programme d'actions 2020 et non réalisé en raison de la crise sanitaire mondiale».

**RECETTES** - Un abondement de 5.000€ du poste Revenus des VMP.»

La résolution n° 142 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **PROGRAMME D'ACTIONS 2021**

Se reporter aux pp. 50 à 57 du présent bulletin. ■



Nos images sont votre histoire

## **Ses missions : produire, conserver, valoriser les archives audiovisuelles de la Défense.**

En septembre 2021, le ministère des Armées, deuxième acteur culturel de l'état, ouvre **ImagesDéfense**, le site de consultation de ses archives audiovisuelles, librement accessible à tous.

L'occasion de s'immerger gratuitement au cœur d'un patrimoine exceptionnel.

Le site ImagesDéfense est la partie visible sur Internet d'un projet ambitieux. Le ministère des Armées a souhaité moderniser toute la chaîne de traitement des fonds audiovisuels de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) et des 240 autres organismes ministériels producteurs d'images en créant une plateforme numérique gérant toute la chaîne audiovisuelle : de la collecte à la conservation, en passant par le classement, l'enrichissement documentaire, le travail autour du régime des images (droits d'auteur) et la consultation.

L'ECPAD, principal opérateur du ministère des Armées pour la conservation, la valorisation et la production audiovisuelle, a reçu pour mission la conception et la gestion de la plateforme ImagesDéfense.

La mise en fonction du dernier maillon de cette plateforme, son interface publique en ligne [imagesdefense.gouv.fr](https://imagesdefense.gouv.fr), contribue au renforcement du lien armée-nation et permet au ministère des Armées de participer pleinement à la transition numérique de l'état et d'offrir à un public toujours plus grand la consultation de ses archives audiovisuelles.

Pour son ouverture, ImagesDéfense propose à la consultation plus de 180.000 photos - dont la plus ancienne date de 1842 - et 500 heures de visionnage produites par les armées, versées par les organismes de la Défense ou ayant fait l'objet de don, de dépôt, de legs ou d'achat : grands événements historiques ; personnalités militaires et politiques ; matériels, armements et infrastructures militaires ; vie des armées, etc., et des images souvent surprenantes, relevant de secteurs inattendus comme celui des sports et loisirs, du tourisme, de la vie culturelle et scientifique, des religions, de l'enseignement, etc.

Des dossiers thématiques, des coups de cœur, des nouveautés et des actualités viennent régulièrement compléter ImagesDéfense. De même, l'enrichissement d'ImagesDéfense est constant, mettant ainsi à la disposition des internautes une offre patrimoniale toujours plus grande.

Enfin, la consultation de plus de 150.000 notices documentaires permet de connaître l'étendue des collections d'images fixes et animées conservées à l'ECPAD, qui ne sont pas encore disponibles en ligne mais consultables au Fort d'Ivry-sur-Seine.

S'immerger dans ImagesDéfense, c'est partir à la rencontre d'un patrimoine inédit à travers plus d'un siècle d'histoire des armées françaises. C'est également la promesse de découvrir des trésors exceptionnels, qu'il s'agisse des clichés et films réalisés par les soldats de l'image, des versements des organismes de la Défense ou encore de fonds d'origine privée.

### **QUELLES DONNÉES OUVERTES ?**

Afin de s'inscrire dans la politique gouvernementale d'ouverture des données publiques, Imagesdéfense est lié à un entrepôt de données OAI-PMH qui permet à toute personne, tout organisme ou toute institution de « moissonner » tout ou partie des données ouvertes - « open data » - issues du système documentaire de l'ECPAD. Cette fonctionnalité permet d'accroître la visibilité des collections numériques de l'ECPAD sur Internet, de reconstituer virtuellement des corpus à partir de ressources accessibles sur différents sites, d'alimenter des portails thématiques ou de participer à des travaux de recherche.



## INFOS HANDICAP & ACCESSIBILITÉ n° 29

À l'attention des lecteurs du *Grand Invalide* et des personnes dont le handicap rend l'accès difficile, voire impossible, pour franchir plusieurs marches.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Au nom du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, je vous invite à lire attentivement le communiqué de presse ci-contre relatif à la plateforme élévatrice "Easy Access", matériel simple et rapide à installer.

Persuadé que vous êtes concerné(e) par cette réalisation, d'avance merci pour l'attention et le soutien que vous pourrez porter à cette campagne de financement, quel qu'en soit le montant.

Entre temps, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments cordiaux les meilleurs.

André Auberger, président de la FPGIG

easy access

L'accessibilité pour tous

Plateforme élévatrice permettant à l'utilisateur de franchir jusqu'à 5 marches à un prix abordable.

easyaccess.com

MADE IN FRANCE

## Communiqué de Presse



### **EasyAccess© la plateforme élévatrice innovante d'accès aux escaliers, lance sa campagne de financement participatif**

EasyAccess©, la plateforme élévatrice innovante, créée par Raoul Parienti, inventeur niçois, qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux escaliers, lance sa campagne de financement via Kiss Kiss Bank Bank.

Cette initiative doit permettre de réaliser les premiers exemplaires de série et d'obtenir la certification CE, avant la commercialisation à grande échelle de cette invention qui va simplifier la vie de centaines de milliers de personnes en France !

### **Un système alliant simplicité, fiabilité & made In France**

La plateforme EasyAccess© est un système simple, fiable, sécurisé et peu coûteux pour franchir une à cinq marches, via une télécommande ou son smartphone. Mise en place en une demi-journée, elle s'intègre au trottoir et conserve l'escalier d'origine pour les personnes valides.

Ce système permet ainsi de rendre accessible l'ensemble des lieux publics et résidentiels privés aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées, futures mamans, etc.), conformément à la loi du 11 février 2005.

Lancée fin 2021, la campagne de crowdfunding vise à fabriquer les premiers exemplaires de série et à faire connaître ce produit fabriqué en France au grand public :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/easyaccess-l-acces-facilepour-tous>

EasyAccess© a reçu la médaille d'or du Concours Lépine et le Prix du Handicap de la Ville de Paris. Il est également soutenu par la Fondation des plus grands invalides de guerre et par l'APF - Association des paralysés de France.



Inventeur : Raoul PARIENTI, président de la Société EasyAccess SAS

Contact presse : Yann DELPACE, chef de projet ([yann.delplace@gmail.com](mailto:yann.delplace@gmail.com) - 06.01.99.98.39)

Vidéo de présentation d'EasyAccess : <https://www.youtube.com/watch?v=5DQI32T7Q04>

## Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : qu'en est-il des monuments historiques ?

Chaque établissement recevant du public doit respecter les normes d'accessibilité édictées par la loi 2005 sur le handicap, et les monuments historiques en font, de ce fait, partie. Toutefois, pour certains d'entre eux, des dérogations sont permises afin de passer outre cette obligation de conformité avec les normes handicaps.



### Accessibilité PMR : les règles d'accessibilité d'un monument historique

Les monuments historiques, comme chaque établissement recevant du public (ERP), doivent se rendre accessibles à tous, voilà ci-dessous, les principales règles d'accessibilité d'un ERP.

**Cheminement extérieur :** un cheminement accessible permet aux PMR d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales des bâtiments, depuis l'accès au terrain.

**Stationnement, le cas échéant :** tout parc de stationnement comporte une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les PMR et réservées à leur usage. Un minimum de 2% du nombre total de places prévues pour le public doit être réservé aux PMR. Au-delà de 500 places, le nombre ne doit pas être inférieur à 10.

**Entrée :** toutes les portes situées sur les cheminements accessibles permettent le passage des personnes à mobilité réduite, y compris en cas de système d'ouverture complexe.

Les portes comportant une partie vitrée importante peuvent être repérées par les personnes malvoyantes de toutes tailles et ne créent pas de gêne visuelle.

**Accueil :** tout aménagement, équipement ou mobilier situé au point d'accueil du public et nécessaire pour accéder aux espaces ouverts au public, pour les utiliser et pour les comprendre, doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par une personne handicapée.

**Cheminement intérieur :** les cheminements doivent être accessibles et sans danger. Les principaux éléments sont repérables par les déficients visuels. Les PMR doivent pouvoir accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

**Allées principales :** largeur de 1,20 m ; elles permettent à une personne en fauteuil roulant d'accéder depuis l'entrée aux prestations essentielles de l'établissement. Allées secondaires : largeur de 1,05 m minimum.

**Signalétique :** les éléments d'information et de signalisation doivent être visibles, lisibles et compréhensibles par tous les usagers.

**Escaliers :** les escaliers doivent pouvoir être utilisés en toute sécurité par les personnes à mobilité réduite. Plusieurs éléments d'accessibilité sont à appliquer pour une mise aux normes réussie.

Bande d'éveil à la vigilance, nez de marches, contremarche, main courante et un éclairage adapté.

**Sanitaires, le cas échéant :** chaque niveau est accessible et, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, comporte au moins un sanitaire PMR.

### Comment est défini un monument historique ?

Un monument historique se définit de la façon suivante : il s'agit « d'immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'histoire de l'art, un intérêt public ».

Cette définition est relativement large. Elle peut permettre de protéger tout immeuble, que ce soit en raison de son intérêt pour l'histoire, l'histoire de l'art ou l'architecture.

Les immeubles monumentaux tels que les églises ou les châteaux sont éligibles à une protection.

Les bâtiments qualifiés de « Monuments historiques » sont des monuments protégés du fait de leur intérêt historique, artistique ou architectural. Ils reçoivent à ce titre un statut juridique spécifique, destiné à les protéger.

Cependant, la loi handicap du 11 février 2005, précise que l'ensemble des établissements recevant du public, et au plus tard en 2015, doivent être en mesure d'accueillir toutes les personnes souhaitant les visiter, notamment les personnes à mobilité réduite.

### Dérogations ERP : les solutions

L'obligation de prendre en compte les différents dispositifs relatifs à l'accessibilité d'un site dans tous les types de travaux

entrepris a été fortement renforcée par la loi handicap de 2005.

Les établissements recevant du public doivent être accessibles à l'ensemble de la population, y compris aux personnes à mobilité réduite, et ce quel que soit leur type de handicap. Ces personnes doivent donc pouvoir accéder aux bâtiments et y circuler librement, avec le plus d'autonomie possible.

Cependant, les acteurs du secteur culturel doivent jongler entre l'amélioration générale de l'accessibilité, et la conservation et la diffusion du patrimoine.

C'est après ce questionnement que des demandes de dérogations peuvent être formulées et accordées. Cependant, il faut garder à l'esprit que de telles dérogations doivent rester exceptionnelles et ne pourront être accordées qu'après un avis de la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité.

### Comment procéder pour une demande de dérogation ?

Il faut commander une étude de faisabilité à l'architecte en chef des Monuments Historiques chargé du bâtiment, qui démontrera que la dérogation est indispensable. Mais, toute attribution de dérogation reste subordonnée à la mise en place de mesures d'accessibilité au public en situation de handicap.

Si avant la loi de 2005, les monuments protégés bénéficiaient d'une dérogation, depuis 2005, il faut prouver que la dérogation est nécessaire en raison d'une incompatibilité entre cette loi et la protection du patrimoine monumental en question.

Ainsi, le code de la construction et de l'habitation prévoit que le représentant de l'État dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité dès lors que des travaux doivent être exécutés.

[www.access-market.com](http://www.access-market.com)

## Les autorités américaines attaquent Uber en justice

Le service de voiture de transport avec chauffeur est accusé de ne pas adapter son service aux personnes handicapées.

Le ministère américain de la Justice vient d'assigner devant un tribunal fédéral de Californie la plateforme Uber, à laquelle il reproche de ne pas avoir adapté son service aux personnes en situation de handicap, qui paient parfois plus cher leurs courses, faute de pouvoir monter suffisamment vite en voiture.

Depuis 2016, Uber a mis en place une pénalité financière imposée au client lorsque le chauffeur attend plus de deux minutes au point de rendez-vous fixé à l'avance (5 minutes pour les clients Uber Black ou SUV). Or, fait valoir le ministère public dans le document de l'assignation, « beaucoup de passagers à mobilité réduite ont besoin de plus de deux minutes pour monter ou charger un véhicule, pour plusieurs raisons ». Les autorités mentionnent les fauteuils roulants et déambulateurs, « qui doivent être pliés et rangés dans le véhicule ».

Selon les éléments cités par le ministère public, Uber a, au cas par cas, remboursé des clients en situation de handicap qui

avaient dû payer plus cher leur course, mais la plateforme a parfois aussi refusé de prendre en compte des demandes sur cette base. Les chauffeurs ne peuvent pas changer les paramètres de la course et éviter que les clients à mobilité réduite soient pénalisés. Pour le ministère de la Justice, ces pratiques s'inscrivent en violation de l'Americans with Disabilities Act (ADA), grande loi contre la discrimination liée au handicap et votée par le Congrès américain en 1990.

Dans une réaction transmise à l'AFP par un porte-parole, Uber a indiqué avoir procédé à un changement dans ce domaine. « Désormais, les frais de dépassement (de temps d'embarquement) seront supprimés pour tout passager qui certifiera être en situation de handicap », a indiqué le groupe. Uber réfute le fait que son règlement et sa tarification soient en infraction avec l'ADA et assure qu'il va « continuer à améliorer ses produits pour permettre à chacun de se déplacer facilement autour de chez lui ».

AFP

## Nos camarades décédés

### 1939 - 1945

Justin Bancarel, sergent-chef, décédé le 30 octobre 2021 à Espalion (Aveyron)

### AFN

Pierre Capaces, caporal-chef, décédé le 30 novembre 2021

Yves Larcher, sous-lieutenant, décédé le 27 août 2021 à Sedan (Ardennes)

Marcel Maingonnat, soldat, décédé le 29 juillet 2021 à Reims (Marne)

Guy Mesléard, décédé le 23 avril 2021 à Caudan (Morbihan)

Bernard Pelletier, maréchal des logis, décédé le 15 août 2021 à Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir)

### T.O.E.

Michel Abgrall, gendarme, décédé le 25 juillet 2021 à Ruffec (Charente)

Marc Bournazel, gendarme, décédé le 25 septembre 2021 à Quetigny (Côte-d'Or)

Antoine Léandri, capitaine, décédé le 20 septembre 2021 à Saint-Raphaël (Var)

### VICTIME CIVILE

Marcienne Portelli, décédée le 17 novembre 2021 à Alès (Gard)

### CONJOINTS SURVIVANTS

Huguette Salles, décédée le 19 juillet 2021 à Launay (Eure)

Odile Mergault, décédée le 9 septembre 2021

Hélène Chenefront, décédée le 9 avril 1921

## ARTICLES PARUS DANS *LE GRAND INVALIDE* EN 2021 (N<sup>OS</sup> 816 À 819)

### Accessibilité

Infos Handicap & Accessibilité n° 26	14, 15
Infos Handicap & Accessibilité n° 27	28, 31
Infos Handicap & Accessibilité n° 28	46, 47
Infos Handicap & Accessibilité n° 29	60, 61, 62, 63

### Culture - Loisirs - Sciences - Vie pratique

Lieux et symboles de la République : <i>La Marseillaise</i>	2, 3
Les monuments aux morts	4, 5
<i>Ils étaient de 1.038</i> de Jean-Christophe Notin	11
<i>L'équilibre est un courage</i> de Pierre de Villiers	11
Vu dans la presse	11
Marie Fournier, pionnière du « handitourisme »	12, 13
<i>Les opérations extérieures de la France</i>	20
Lieux et symboles de la République : le drapeau	34, 35
Les hauts lieux de la mémoire nationale et les nécropoles : des lieux d'innovation	36, 37
1937 - Inauguration du siège des Plus grands invalides de guerre	38
<i>La Légion d'honneur, un patrimoine d'exception</i>	39
<i>Charles de Gaulle raconté aux enfants</i>	39

### Éditos

Lette à mes petits-enfants, jumeaux de 10 ans	1
2020 Covid - 2021 encore Covid	17
La France au cœur avec les lycées militaires de la défense	33
2022 : Année du centenaire des Plus grands invalides de guerre	49

### Institutions (ministères, INI, ONACVG, etc.)

Conditions d'accès au centre des pensionnaires de l'INI (décret n° 2021-80 du 27/01/2021)	27
La boutique du Bleuet de France	38
0801 907 901 : une plateforme téléphonique au service du monde combattant	48
Rapport sénatorial sur l'exécution des crédits consacrés aux ACVG en 2020	44, 45
Lancement du plan ministériel « Ambition Armées-Jeunesse »	45

### Pensions

La pension de conjoint survivant	6
La pension de conjoint survivant (le bulletin de pension)	6
La pension de conjoint survivant (le supplément exceptionnel)	7
La pension de conjoint survivant (la 1/2 part fiscale supplémentaire)	8
La pension de conjoint survivant (la majoration spéciale)	9

### Vie de la fondation

Décorations	16
Conseil d'administration du 26 novembre 2020	18 à 20
97 <sup>e</sup> ravivage de la Flamme	40, 41
Conseil d'administration du 27 mai 2021	58, 59
Les Prix 2021 de la Fondation	50 à 57

### Vie de l'association

Décès	16, 47, 63
Assemblée générale 2021	21
Rapport moral 2020	21 à 23
Rapport financier 2020	24 à 26
Compte de résultat et bilan de l'exercice 2020	27
Affectation du résultat 2020	27
Budget 2021	27
Mandat des administrateurs	27
<i>In memoriam</i> (Gérard Painchault)	32
Souvenirs du 14 juillet 2021	42, 43

## Cotisations à l'Association

### Montants 2022

Membres actifs	: 36 €
Membres bienfaiteurs	: 50 €
Veuves	: 1 €

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

### Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

### ☛ Dons

#### Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique. »

En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre**.

## LE GRAND INVALIDE

Organe de la Fondation  
des plus grands invalides de guerre

**n° 819 - octobre-décembre 2021**

trimestriel - 99<sup>e</sup> année

**siège** : 13, avenue de La Motte-Picquet  
75007 Paris

**directeur de la publication** : André Auberger

**rédacteur en chef** : Bernard Le Ferran

**relecteurs** : Josette Casal - Sophie Le Ferran

**imprimeur** : Burllet Graphics - 12, rue de Lyon  
- 94700 Maisons-Alfort

**commission paritaire** : 0125 A 06338

4<sup>e</sup> trimestre 2021 - ISSN 1162 - 5031